
Projet de délibération n° TRA-03

Association Maison du Vélo : Attribution d'une subvention au titre de 2010

Exposé

Le Grand Toulouse met en œuvre depuis plusieurs années des projets qui s'inscrivent dans une politique cyclable et souhaite aujourd'hui renforcer son action en faveur des déplacements à vélo.

Par ailleurs, l'association Maison du Vélo milite pour le développement du vélo utilitaire dans l'agglomération toulousaine. Pour cela, cette association sollicite le Grand Toulouse pour un appui technique et financier. Il convient de préciser que le Grand Toulouse participe financièrement à plusieurs actions de la Maison du Vélo depuis plusieurs années mais de façon dissociée sans cohérence d'ensemble.

Afin de trouver une cohérence, voire une complémentarité en vue d'objectifs communs entre les actions de la maison du Vélo et la politique cyclable du Grand Toulouse, il convient de préciser les engagements de chacun dans une convention.

La convention, signée pour les années 2010 et 2011 précise les engagements techniques et financiers de chaque partenaire ainsi que les montants financiers.

En ce qui concerne la Maison du Vélo, les engagements sont les suivants :

- développement de la « Vélo école » (interventions dans les écoles primaires du Grand Toulouse),
- développement de la « Vélocythèque » (bibliothèque spécialisée dans les ouvrages dédiés au vélo),
- organisation de l'évènement « Tolosa Vélo » (anciennement « Allons Y A Vélo »),
- organisation de l'évènement « semaine de la Mobilité ».

Les engagements du Grand Toulouse envers la Maison du Vélo sont les suivants :

- participation financière de 120 000 € soit :
 - 60 000 € attribués pour 2010,
 - 60 000 € attribués pour 2011,
- participation technique au contenu pédagogique pour les interventions de la Vélo école,
- mise à disposition, selon possibilités et sur demande de la Maison du Vélo :
 - du circuit d'éducation routière de Candie avec une salle de cours,
 - des kits éclairages et antivols

Il est proposé d'adopter cette convention.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 juin 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Maison du Vélo pour les années 2010 et 2011.

Article 2

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010 pour la somme de 60 000 € (soixante mille euros) et au budget 2011 pour la somme de 60 000 € (soixante mille euros).

Article 3

De demander à l'association Maison du Vélo, en contrepartie de cette participation financière, de faire figurer le logo du Grand Toulouse sur la page d'accueil du site Internet www.maisonduvlotoulouse.com et de tout autre support de communication.

Projet de délibération n° TRA-04

Associations Vélo Toulouse et Organisation des Bus Cyclistes (OBC) : Adoption d'une convention de partenariat

Exposé

Le Grand Toulouse met en œuvre depuis plusieurs années un certain nombre d'axes qui s'inscrivent dans une politique cyclable et souhaite aujourd'hui renforcer son action en faveur des déplacements à vélo.

Par ailleurs, plusieurs associations militent pour le développement du vélo utilitaire dans l'agglomération toulousaine. Pour cela, ces associations sollicitent le Grand Toulouse pour un appui technique ou financier. Il convient de préciser que le Grand Toulouse participe financièrement à plusieurs des actions de ces associations depuis plusieurs années mais de façon dissociée sans cohérence d'ensemble.

Afin de trouver une cohérence, voire une complémentarité en vue d'objectifs communs entre les actions de ces associations et la politique du Grand Toulouse, il convient de lier par une convention ces associations et le Grand Toulouse.

La convention, signée pour l'année 2010 précise les engagements techniques et financiers de chaque partenaire ainsi que les montants financiers.

En ce qui concerne les associations, les engagements sont les suivants :

- pour l'association Vélo Toulouse :
 - recueil et transmission au Grand Toulouse des dysfonctionnements observés sur le territoire de la Communauté,
 - participation à la mise à jour de la base de données aménagements cyclables,
- pour l'Organisation des Bus cyclistes :
 - réalisation de supports de communication (site internet, affiches, dépliants, tracts) de promotion de l'association,
 - affichage du logo du Grand Toulouse sur tous ces supports de communication.

Les engagements du Grand Toulouse sont les suivants :

- envers l'association Vélo Toulouse : concertation pour les projets structurants : d'infrastructures cyclables et autres dossiers qui s'inscrivent dans la politique cyclable du GT (services vélos, jalonnement ...),
- envers l'Organisation des Bus Cyclistes (OBC) : participation financière de 850 € en complément du montant déjà attribué par délibération du 9 avril 2010 relatif à la redéfinition du site internet de l'OBC.

Le montant financier global engagé par le Grand Toulouse s'élève à 850 € pour l'année 2010.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 juin 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association Vélo Toulouse et l'Organisation des Bus Cyclistes.

Article 2

D'autoriser le Président à verser à l'association l'Organisation des Bus Cyclistes (OBC), une subvention de 850 (huit cent cinquante euros) selon les modalités inscrites dans la convention ci-annexée. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.

Article 3

De demander à l'association Vélo Toulouse et l'Organisation des Bus Cyclistes, en contrepartie de cette participation financière, de faire figurer le logo du Grand Toulouse sur tout support de communication.